



**Arrêté n°2024-0238
prorogeant l'arrêté n°2024-0014**

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

Rue Alfred Delecourt

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté du 25 février 2021 portant délégation de fonction et de signature du Maire au Quatrième Adjoint chargé de la Sécurité, le Stationnement, la Route, les Cimetières et les Gens du Voyage

VU l'arrêté n°2024-0014 en date du 20/12/2023

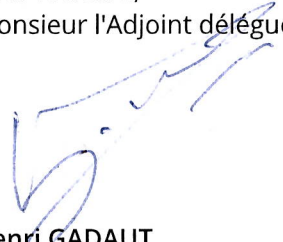
CONSIDÉRANT que les Travaux ne sont pas terminés

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 2024-0014 du 20/12/2023, portant réglementation de la circulation Rue Alfred Delecourt, tronçon compris entre la rue Richard Wagner et la rue des Ecoles, sont prorogées jusqu'au 28/06/2024.

Fait à Wattrelos, le 09 avril 2024
Pour le Maire,
Monsieur l'Adjoint délégué


Henri GADAUT



DIFFUSION:

SADE CGTH

- M. le Directeur Général des Services
- KEOLIS
- Gendarmerie Wattrelos
- SAMU
- M. le Directeur d'ESTERRA
- SDIS Prévision Tourcoing
- Police Nationale Roubaix
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

**Arrêté temporaire n°2024-0014
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

Rue Alfred Delecourt

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du 25 février 2021 portant délégation de fonction et de signature du Maire au Quatrième Adjoint chargé de la Sécurité, le Stationnement, la Route, les Cimetières et les Gens du Voyage

VU la demande émise par SADE CGTH aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/01/2024 au 29/03/2024 Rue Alfred Delecourt

ARRÊTE

Article 1

À compter du 15/01/2024 et jusqu'au 29/03/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent Rue Alfred Delecourt, tronçon compris entre la rue Richard Wagner et la rue des Ecoles :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2

A compter du 15/01/2024 et jusqu'au 31/10/2024, une base vie sera installée à l'intérieur du complexe Jean Zay, sur les places de stationnements situées entre l'école Léo Lagrange et la crèche du Sapin Vert. En conséquence, le stationnement sera interdit dans ces zones.

Article 3

A compter du 15/01/2024 et jusqu'au 31/10/2024, une zone de stockage de matériaux sera autorisée sur la place François Mitterand

Article 4

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SADE CGTH

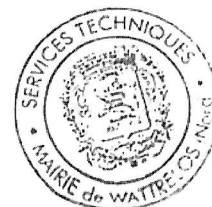
Article 5

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Wattrelos, le 20/12/2023
Pour le Maire,
Monsieur l'Adjoint délégué



Henri GADAUT



DIFFUSION:

- SADE CGTH
- M. le Directeur Général des Services
- SAMU
- Police Nationale Roubaix
- M. le Directeur d'ESTERRA
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L
- KEOLIS
- SDIS Prévision Tourcoing
- Gendarmerie Wattrelos
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

**Arrêté temporaire n°2024-0014
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

Rue Alfred Delecourt

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du 25 février 2021 portant délégation de fonction et de signature du Maire au Quatrième Adjoint chargé de la Sécurité, le Stationnement, la Route, les Cimetières et les Gens du Voyage

VU la demande émise par SADE CGTH aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/01/2024 au 29/03/2024 Rue Alfred Delecourt

ARRÊTE

Article 1

À compter du 15/01/2024 et jusqu'au 29/03/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent Rue Alfred Delecourt, tronçon compris entre la rue Richard Wagner et la rue des Ecoles :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2

A compter du 15/01/2024 et jusqu'au 31/10/2024, une base vie sera installée à l'intérieur du complexe Jean Zay, sur les places de stationnements situées entre l'école Léo Lagrange et la crèche du Sapin Vert. En conséquence, le stationnement sera interdit dans ces zones.

Article 3

A compter du 15/01/2024 et jusqu'au 31/10/2024, une zone de stockage de matériaux sera autorisée sur la place François Mitterand

Article 4

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SADE CGTH.

Article 5

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Wattrelos, le 20/12/2023
Pour le Maire,
Monsieur l'Adjoint délégué



Henri GADAUT



DIFFUSION

- SADE CGTH
- M. le Directeur Général des Services
- SAMU
- Police Nationale Roubaix
- M. le Directeur d'ESTERRA
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L
- KEOLIS
- SDIS Prévision Tourcoing
- Gendarmerie Wattrelos
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.